

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 27 AOUT 2026**

sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire

Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 22

Membres présents :

M./Mme, HARTMANN Jean-Philippe, PETER Nathalie, FENDRICH Serge, HELLBURG Didier, BATZENSCHLAGER Maïté, HALTER Cédric, KRIEGER Marius, CHAPUZY Hubert, ZIRBUS Pascal, COMMENNE Marie-Angèle, SOHN Philippe, BECK Marie-Anne, HEITZ Emmanuelle, WAGNER Stéphanie, KRIEGER Caroline, PRETAT Stéphanie, FRITZ Aurélie, WILT Christian-Junior, HILD Catherine, SCHNITZLER Philippe, LECOINTE Marie-Noëlle, GIESSLER Cédric

Membres absents ayant donné délégation :

Mme ESCHLIMANN Michèle à Mme PETER Nathalie
Mme WALTER Céline à M. FENDRICH Serge
M. GERARD Alain à M. SOHN Philippe
M. WOEHREL Stéphane à Mme FRITZ Aurélie
Mme ACKER Florence à Mme PRETAT Stéphanie
Mme STOFFEL Véronique à M. GIESSLER Cédric

Membres excusés :

M. PELISSIER François

N° 113/2026 MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Où l'exposé de M. HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, sur les demandes formulées par des associations Wasselonnaises,

Après examen en Commission des Finances réunies le 24 août 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de mettre des locaux communaux à disposition, à titre gratuit, comme suit :

1. Alliance Française - salle Prévôtale, dans le cadre des conférences qu'elle organise une fois par mois, de 19h à 23h
2. Club Vosgien – salle HAAS le 2^e mardi du mois
3. AGF - salle HUY pour l'atelier Patchwork tous les jeudis de 13h45 à 16h30,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'usage à intervenir en ces termes, ainsi que tout avenant éventuel pour de potentiels ajustements de planning ou d'horaires.

Le Secrétaire de séance

Christine SCHREIBER

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

en vertu de sa transmission au contrôle de légalité,
et de sa publication sur le site Internet de la
commune le 1^{er} septembre 2026

**pour le Maire empêché
LE 1^{er} ADJOINT AU MAIRE**

Jean-Philippe HARTMANN